

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 29.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'aliénation des immeubles, mentionnés ci-dessous, d'une valeur supérieure à 50 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique et a procédé à l'aliénation des immeubles mentionnés ci-dessous en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* :

DATE	DESCRIPTION DES IMMEUBLES ALIÉNÉS	ACQUÉREUR	PRIX
15 juillet 2026	Un terrain vacant, sur la rue McCarthy, portant le numéro de lot 2 932 132 du cadastre du Québec.	Gestion Pascal Beauchemin Inc.	68 700 \$
15 juillet 2026	Un terrain vacant, sur la rue Filiatrault, portant le numéro de lot 2 931 688 du cadastre du Québec.	Gestion Pascal Beauchemin Inc.	75 800 \$
15 juillet 2026	Un terrain vacant, sur la rue Saint-Joseph, portant le numéro de lot 2 931 846 du cadastre du Québec.	Gestion Pascal Beauchemin Inc.	59 400 \$
15 juillet 2026	Un terrain vacant, sur la rue Champlain, portant le numéro de lot 2 931 924 du cadastre du Québec.	Gestion Pascal Beauchemin Inc.	56 400 \$
15 juillet 2026	Un terrain vacant, sur la rue Béatrice, portant le numéro de lot 6 672 388 du cadastre du Québec.	Gestion Pascal Beauchemin Inc.	58 100 \$

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 20^e jour de juillet 2026.

Le directeur général et greffier,



Patrick Delisle